

Régime indemnitaire ENSP

Depuis la création de l'établissement public, le SNAPATSI revendique l'octroi du régime indemnitaire des services centraux pour les personnels administratifs et techniques affectés sur le site de l'ENSP Saint Cyr au Mont d'Or.



Ce jour, au conseil d'administration, l'alignement des régimes indemnitaires a été adopté pour une date d'effet au 1er janvier 2018.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI demande, le SNAPATSI obtient !